

MODIFICATIONS DANS LE GUIDE DU PROGRAMME PEJA _ SVE 2012

Partie concernée	Modifications								
Dates de dépôt	<p>Pour rappel, 3 dates de dépôt pour les demandes de subvention :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Projets démarrant entre</th> <th style="text-align: center;">Dates de dépôt</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1^{er} Mai et le 31 Octobre</td> <td style="text-align: center;">1^{er} Février</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1^{er} Août et le 31 janvier</td> <td style="text-align: center;">1^{er} Mai</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1^{er} Janvier et le 30 Juin</td> <td style="text-align: center;">1^{er} Octobre</td> </tr> </tbody> </table>	Projets démarrant entre	Dates de dépôt	1 ^{er} Mai et le 31 Octobre	1 ^{er} Février	1 ^{er} Août et le 31 janvier	1 ^{er} Mai	1 ^{er} Janvier et le 30 Juin	1 ^{er} Octobre
Projets démarrant entre	Dates de dépôt								
1 ^{er} Mai et le 31 Octobre	1 ^{er} Février								
1 ^{er} Août et le 31 janvier	1 ^{er} Mai								
1 ^{er} Janvier et le 30 Juin	1 ^{er} Octobre								
Forfait "Coûts du projet"	<p>Ce forfait reprend tous les coûts directement liés à la mise en place du projet</p> <p><i>Ex : la préparation du volontaire, le tutorat, la mise en place de l'accompagnement sur les activités, le soutien linguistique et personnel, la prise en charge de l'hébergement et des repas du volontaire, les transports locaux, l'évaluation et le suivi après-activité.</i></p> <p>Le « coût du projet » est une somme forfaitaire (par mois/par volontaire) et se calcule par rapport au pays d'accueil du volontaire.</p> <p><i>Ex : pour un volontaire accueilli en France, ce forfait est de 570€ par mois.</i></p> <p>Ce forfait doit se répartir entre les organisations d'envoi, d'accueil et éventuellement de coordination.</p> <p>La Commission suggère que la répartition du forfait « Coûts du projet » s'opère de la manière suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Organisation d'envoi</th> <th style="text-align: left;">Organisation d'accueil</th> <th style="text-align: left;">Organisation Coordinatrice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5%-15%</td> <td>80%-90%</td> <td>3%-8%</td> </tr> </tbody> </table>	Organisation d'envoi	Organisation d'accueil	Organisation Coordinatrice	5%-15%	80%-90%	3%-8%		
Organisation d'envoi	Organisation d'accueil	Organisation Coordinatrice							
5%-15%	80%-90%	3%-8%							
Modification des coûts exceptionnels	<p>Les coûts exceptionnels peuvent couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais de visa et de vaccination • Les frais d'hébergement et de restauration pour les participants à des visites de planification préalable • Les frais de tutorat renforcé* • D'autres coûts liés à l'implication de jeunes ayant moins d'opportunités ou présentant des besoins spécifiques tels que : <p>les frais de soins de santé, d'assistance médicale, de soutien/formation linguistique supplémentaire, de préparation supplémentaire, d'équipement ou de locaux spéciaux, d'accompagnateur supplémentaire, les frais de personnels supplémentaires en cas de difficultés économiques, les frais de traduction/interprétation.</p> <p>*Concernant les coûts de tutorat renforcé, les structures doivent détailler dans la demande de subvention quels moyens elles vont mettre en œuvre pour assurer un accompagnement renforcé du volontaire. Elles doivent fournir lors de la demande de subvention un descriptif détaillé ainsi que toutes les pièces pouvant étayer la demande financière (devis, convention de partenariat, outil de suivi des volontaires, etc).</p>								

MODIFICATIONS DANS LE GUIDE DU PROGRAMME PEJA _ SVE 2012

	<p>Lors du rapport final, la structure coordinatrice doit renseigner de manière précise le suivi du volontaire et joindre au dossier l'ensemble des pièces justificatives éligibles concernant les dépenses (factures, copie fiche de paie de la personne en charge du suivi du jeune, copie contrat de travail de la personne en charge du suivi du jeune, attestation du responsable de structure attestant du temps passé par la personne en charge du suivi, document mentionnant des étapes du suivi personnalisé du volontaire, ...)</p>
<p>Visite de planification préalable</p>	<p>Des changements importants ont été opérés concernant le calcul du budget des visites de planification préalable. L'ensemble de ces coûts sont maintenant pris en charge sur les coûts réels (obligation de fournir des pièces comptables éligibles/ cf. partie C du Guide du Programme pour plus de détails).</p> <p>Ce budget se constitue de 2 parties distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de transport : 100% de ces frais sont pris en charge. <p>la ligne budgétaire est une des composantes des <u>frais de transport</u>. Il est demandé de préciser ces coûts dans la partie détaillée du budget de la demande de subvention 2012 (par le biais de devis notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logement / Repas : 100% de ces frais sont pris en charge. <p>la ligne budgétaire est une des composantes des <u>coûts exceptionnels</u>. Il est demandé de préciser ces coûts dans la partie détaillée du budget de la demande de subvention 2012 (par le biais de devis notamment).</p>
<p>Contrat d'activités</p>	<p>Suite aux modifications mises en place par la Commission en 2012, le contrat d'activité n'est plus obligatoire bien que l'Agence encourage très vivement les structures à continuer à utiliser cet outil afin que tous les acteurs du projet soient bien en phase concernant l'ensemble des aspects de ce dernier (activités, suivi, logistique...).</p> <p>Sur son site, l'Agence met à disposition des porteurs de projet un modèle de contrat d'activité en version bilingue.</p> <p>Les informations concernant le volontaire doivent être fournies par le biais de l'Annexe – Informations détaillées sur les volontaires– lors de la demande de subvention ou au minimum 6 semaines avant l'arrivée du volontaire, en cas de dépôt d'une demande de subvention sans identification des volontaires.</p>
<p>Annexe. Informations détaillées à propos de(s) volontaire(s)</p>	<p>Une copie de cette annexe comprenant l'ensemble des informations relatives au volontaire devra être soumise à l'agence nationale concernée par la demande, soit en même temps que la demande de subvention soit ultérieurement. Dans ce cas, l'annexe devra être envoyée au moins <u>6 semaines avant le démarrage de l'activité SVE</u>.</p> <p>Dans le cas de projets durant entre 6 et 24 mois et dont la demande de subvention est supérieure à 50.000€, si cette annexe n'est pas remise en même temps que le formulaire de demande de subvention à la date de dépôt, le projet, s'il est approuvé, sera soumis à une procédure de deux pré-financement. Pour davantage d'information, veuillez vous reporter à la section Partie C du guide du programme.</p>

MODIFICATIONS DANS LE GUIDE DU PROGRAMME PEJA _ SVE 2012

Eastern Partnership Youth Window	<p>Afin d'augmenter le nombre de projets du Programme Jeunesse en Action développés avec les 6 pays du Voisinage (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine), il a été décidé de mettre en place une enveloppe supplémentaire pour les financer sous le nom de "Eastern Partnership Youth Window".</p> <p>Venant s'adjoindre aux priorités permanentes et annuelles du Programme Jeunesse en Action les projets financés dans le cadre de cette « Eastern Partnership Youth Window » doivent aussi prendre en compte un certain nombre d'autres priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Projets démontrant un clair engagement dans l'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunité vivant en milieu rural ou dans des zones urbaines défavorisées• Projets renforçant la connaissance du travail de Jeunesse• Projets favorisant l'échange de bonnes pratiques dans le travail de Jeunesse
Priorités annuelles du Programme	<p>Les priorités annuelles pour cette année sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chômage des jeunes• Lutte contre la pauvreté et l'exclusion• Créativité et esprit d'entreprise• Le sport comme outil de promotion de style de vie sain, d'inclusion sociale et de participation active.• Défis environnementaux mondiaux, changement climatique <p>... Plus de détails dans le guide du Programme.</p>